
Partie 2 Proposition financière

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

- .1 Les prix doivent être soumis selon ce qui suit.
 - .1 Les soumissionnaires doivent fournir des tarifs fermes tout compris pendant les heures normales de travail, y compris concernant la supervision, l'équipement, les mises à niveau, les matériaux, les déplacements, les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux comme demandé. Le prix comprend le carburant, l'huile, la lubrification, la location d'équipement complet avec opérateur, payé à l'heure pour le travail réel accompli à l'aide de chaque pièce d'équipement sur place.
 - .2 Les temps d'arrêt pour les réparations, le graissage, etc. ne seront pas payés par le MPO/GCC. Aucun paiement ne sera effectué par le MPO/GCC pour de l'équipement non utilisé ou stationnaire sur la propriété du MPO/GCC.
 - .3 Les prix seront évalués en fonction du total des tarifs offerts pour les cinq (5) années.
 - .4 L'utilisation estimée, si elle est fournie, n'est qu'une estimation aux fins de l'évaluation; elle ne signifie pas que toutes les quantités pour l'élément en question seront utilisées ou que les quantités ne pourront pas être dépassées.
 - .5 L'entrepreneur doit fournir des estimations de coûts pour les services ou équipements divers supplémentaires demandés, le cas échéant. Le coût réel ne dépassera pas 10 % du coût net estimé.
 - .6 Si vous fournissez un devis pour une pièce d'équipement « équivalente », veuillez indiquer et fournir des documents techniques à l'appui.
 - .7 L'enlèvement de terre contaminée, au besoin, doit être effectué à des taux horaires supérieurs aux taux horaires ordinaires.
 - .8 L'élimination de terre contaminée, au besoin (y compris le manifeste de transport) doit s'effectuer au coût des redevances de déversement plus une majoration de 10 %, avec des documents justificatifs tels que factures et reçus.

2.0 FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

Le formulaire de proposition de prix n'est utilisé qu'à des fins d'évaluation. Il ne représente pas les montants réels qui seront associés aux commandes subséquentes en vertu de cette offre à commandes.

Les heures réelles enregistrées dans le cadre de cette offre à commandes seront déterminées en fonction des besoins du groupe de soutien technique et des projets individuels.

Vous trouverez le tableau des prix pour chaque zone à la page suivante.

2.1 Tableaux de prix incomplets

- .1 L'omission de fournir un prix pour tout élément défini sous une zone spécifique entraînera l'élimination de la proposition. Les offrants qui soumettent des prix pour une zone spécifique ne verront leur proposition considérée que pour cette zone. Il n'est pas nécessaire que les offrants intéressés soumettent des prix pour toutes les zones prises en considération dans le cadre de ce processus d'appel d'offres.

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 3

ZONE 1 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3– PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 4

Élément	Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	Par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Conducteur de remorqueur certifié	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Conducteur de navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Conducteur de bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Matelot de pont	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Opérateur de machine	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Grutier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Opérateur d'engin de battage/de foreuse	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Soudeur assembleur	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Personne de métier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Ouvrier	Par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Expert maritime	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Excavatrice série HE 200	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Chargeuse frontale CAT 910M	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Chariot élévateur à fourche	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Camion à béton	Par heure	10 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Camion à benne basculante	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Grue à flèche hydraulique montée sur camion	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remorqueur 1	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remorqueur 2	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
21	Bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
22	Navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
23	Barge à plan incliné	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
24	Chaland 1	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
25	Chaland 2	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
26	Barge avec bèches d'ancrage	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
27	Grue sur chenilles	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
28	Engin de battage de pieux	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
29	Foreuse de roches	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
30	Remblai de gravier de type 1	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
31	Remblai de sable de type 2	Par tonne	50	\$	\$	\$	\$	\$
32	Remblai d'enrochement de type 3	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
33	Pieux en acier	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
34	Pieux en bois	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
35	Boulons d'ancrage/Barres d'armature	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
36	Béton	m ³	60	\$	\$	\$	\$	\$
37	Bois d'œuvre	Pied de planche	500	\$	\$	\$	\$	\$
38	Aluminium (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
39	Acier (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
40	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
41	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
42	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 5

ZONE 2 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3– PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 6

Élément	Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	Par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Conducteur de remorqueur certifié	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Conducteur de navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Conducteur de bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Matelot de pont	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Opérateur de machine	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Grutier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Opérateur d'engin de battage/de foreuse	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Soudeur assembleur	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Personne de métier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Ouvrier	Par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Expert maritime	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Excavatrice série HE 200	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Chargeuse frontale CAT 910M	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Chariot élévateur à fourche	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Camion à béton	Par heure	10 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Camion à benne basculante	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Grue à flèche hydraulique montée sur camion	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remorqueur 1	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remorqueur 2	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
21	Bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
22	Navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
23	Barge à plan incliné	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
24	Chaland 1	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
25	Chaland 2	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
26	Barge avec bèches d'ancrage	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
27	Grue sur chenilles	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
28	Engin de battage de pieux	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
29	Foreuse de roches	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
30	Remblai de gravier de type 1	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
31	Remblai de sable de type 2	Par tonne	50	\$	\$	\$	\$	\$
32	Remblai d'enrochement de type 3	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
33	Pieux en acier	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
34	Pieux en bois	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
35	Boulons d'ancrage/Barres d'armature	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
36	Béton	m ³	60	\$	\$	\$	\$	\$
37	Bois d'œuvre	Pied de planche	500	\$	\$	\$	\$	\$
38	Aluminium (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
39	Acier (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
40	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
41	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
42	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 7

ZONE 3 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-174424

ADDENDA 3– PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 8

Élément	Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	Par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Conducteur de remorqueur certifié	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Conducteur de navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Conducteur de bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Matelot de pont	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Opérateur de machine	Par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Grutier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Opérateur d'engin de battage/de foreuse	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Soudeur assembleur	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Personne de métier	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Ouvrier	Par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Expert maritime	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Excavatrice série HE 200	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Chargeuse frontale CAT 910M	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Chariot élévateur à fourche	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Camion à béton	Par heure	10 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Camion à benne basculante	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Grue à flèche hydraulique montée sur camion	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remorqueur 1	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remorqueur 2	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
21	Bateau de travail au débarquement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
22	Navire à passagers	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
23	Barge à plan incliné	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
24	Chaland 1	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
25	Chaland 2	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
26	Barge avec bèches d'ancrage	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
27	Grue sur chenilles	Par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
28	Engin de battage de pieux	Par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
29	Foreuse de roches	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$	\$
30	Remblai de gravier de type 1	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
31	Remblai de sable de type 2	Par tonne	50	\$	\$	\$	\$	\$
32	Remblai d'enrochement de type 3	Par tonne	100	\$	\$	\$	\$	\$
33	Pieux en acier	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
34	Pieux en bois	Mètre de revêtement	60	\$	\$	\$	\$	\$
35	Boulons d'ancrage/Barres d'armature	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
36	Béton	m ³	60	\$	\$	\$	\$	\$
37	Bois d'œuvre	Pied de planche	500	\$	\$	\$	\$	\$
38	Aluminium (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
39	Acier (divers)	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
40	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
41	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
42	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

La mobilisation et le taux de disponibilité de tous les matériaux, de la main-d'œuvre et des équipements indiqués au point .1 de la base de paiement 1.6 seront facturés à hauteur de 50 % du taux de la valeur de la commande subséquente. Le représentant du Ministère peut modifier ce montant sur avis écrit et approbation. Des coûts de mobilisation vers les sites peuvent être facturés pour la zone existante seulement. Un soumissionnaire situé à l'extérieur de la zone désignée ne peut pas facturer de coûts de mobilisation pour la zone d'où provient la commande.